

Sujet : [INTERNET] ParticipationEnquetePubliquePhotovoltaique"Abbaye du Clou"

De : paille jf <artefactes@orange.fr>

Date : 06/07/2023 11:18

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

PAILLE Jean-François

3,Route de Saint Ciers 17500 Villexavier

Madame,Monsieur,

Je suis très favorable à l'installation de panneaux photovoltaïques selon le projet de l'abbaye du clou communes de Salignac de Mirambeau et Agudelle.

Salutations respectueuses.

JF PAILLÉ.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Sujet : [INTERNET] Réponse à l'enquête publique pour le projet de parc photo-voltaïque

De : Raphael Henry <raphaelhenry@hotmail.fr>

Date : 09/07/2023 18:06

Pour : "pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr" <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>, "mairie@salignac17130.fr" <mairie@salignac17130.fr>, "secretariatmairie@agudelle.fr" <secretariatmairie@agudelle.fr>, "contact@haute-saintonge.org" <contact@haute-saintonge.org>

Nous sommes résidents de la commune de Salignac de Mirambeau, et avons choisi de nous y installer avec notre famille en bonne partie pour son cadre de vie : la variété de ses paysages naturels, de forêts, de vignes, de pâtures, de cultures, etc. Nous prononçons vivement contre le projet de parc photovoltaïque sur les communes d'Agudelle et Salignac. Cette solution nous paraît écologiquement irresponsable, et extrêmement injuste pour les habitants des deux communes. Nous ne trouvons ni judicieux ni acceptable d'artificialiser ainsi une si grande zone de nature, réserve de biodiversité indispensable au milieu de tant de cultures conventionnelles, dans le même temps que la nouvelle zone commerciale Leclerc de Jonzac pour ne citer qu'elle ne fait aucun effort ou n'est contrainte à aucun effort ni pour végétaliser, ni pour installer sur son parking, ou sur ses toits, ces mêmes panneaux photovoltaïques. Pourquoi les habitants de ces communes devraient-ils accepter de voir cette plaine magnifique transformée en usine hideuse et écocide dont ils ne tireront aucun bénéfice alors que des solutions évidentes existent, et ne sont pas mises en application. C'est non. Nous demandons l'arrêt de ce projet, et que le permis de construire nécessaire à la réalisation de ce projet ne soit pas délivré. La société de l'abbaye le clou du groupe Valéco n'est pas un opérateur public de l'énergie, il n'intervient donc pas pour le bénéfice de la communauté, mais pour celui de ses propriétaires et actionnaires, au détriment de la communauté. Nous demandons qu'aucun argent public ne soit dévolu à ce projet.

Iris & Raphaël Henry
La maison Neuve
17130 Salignac de Mirambeau